

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 24 octobre 1844.

Le Journal des Débats d'hier contenait, relativement au dernier traité passé entre sir Henry Pottinger et les commissaires chinois, un fait des plus extraordinaires, que nous n'entendons pas contester toutefois, mais dont ce journal nous semble avoir tiré des conclusions tout-à-fait erronées.

L'Angleterre, en concluant ce traité supplémentaire à celui de Nanking, a eu pour but de favoriser l'établissement fondé par elle à Hong-Kong (Victoria), qu'elle s'est fait céder en toute propriété, et de régler les conditions auxquelles son commerce et celui des autres nations serait admis dans les cinq ports dont elle a obtenu l'ouverture. Sir Henry Pottinger, qui stipulait au traité comme plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, aurait été trompé par un interprète infidèle gagné par les commissaires chinois, et aurait signé un traité tout-à-fait contraire aux intérêts de son pays; une version du traité récemment faite en Angleterre aurait fait découvrir la fraude.

Le traité, loin d'être favorable à l'établissement de Hong-Kong, le frapperait de nullité et imposerait d'abord aux négociants l'obligation de se servir exclusivement de navires chinois pour transporter des marchandises achetées à Hong-Kong; une seconde clause frapperait de droits élevés les caboteurs anglais; enfin un troisième article, par une insigne mauvaise foi, déclarerait qu'il n'entre point de caboteurs dans quatre des cinq ports que le premier traité avait ouverts et qu'il n'y a point de règlement à faire à leur égard, indiquant ainsi d'une manière implicite que le gouvernement chinois n'entend pas en réalité ouvrir d'autres ports que celui de Canton.

Voici, du reste, les articles sur lesquels porterait la supercherie; les caractères italiques indiquent les passages altérés ou supprimés dans la version soumise à sir Henry Pottinger :

« Art. 13. 1° Dorénavant, quand des négociants chinois désireront exporter des marchandises pour les vendre à Hong-Kong, ils devront commencer par acquitter les droits selon le nouveau tarif, dans l'un ou l'autre des cinq ports de Canton, Fouchou, Amoy, Ningpo ou Shanghai, et recevoir en échange des passeports de l'une de ces localités. 2° Quand des négociants chinois désireront se rendre à Hong-Kong pour y prendre des cargaisons de marchandises européennes, ils devront de même se présenter devant les autorités chinoises des ports de Canton, Fouchou, Amoy, Ningpo ou Shanghai, et demander un permis pour l'introduction de ces marchandises, moyennant paiement des droits exigibles. *Mais tout négociant chinois qui achètera des marchandises à Hong-Kong ne pourra les embarquer que sur des bâtiments chinois pourvus de passeports délivrés à Hong-Kong. Ces passeports et ces permis seront visés, chaque fois et à chaque voyage par les officiers de la douane chinoises afin d'éviter toute contravention (1).*

» Quant aux autres ports du Kwang-Tong, du Fakien, du Chekiang, du Kiangsou, tels que Chapou, etc., comme ce ne sont pas des comptoirs autorisés, il n'est point permis aux marchands d'y solliciter des passeports pour Hong-Kong, et si de ces ports ils se rendent sans permission à Hong-Kong, les douanes anglaise et chinoise réuniront leurs efforts pour les découvrir et les dénoncer.

» Art. 17. Les petits caboteurs anglais de toute espèce, tels que schooners, cutters, yawls ou fast-bous, ne payaient jusqu'à présent

(1) Tout ce passage avait été supprimé.

aucun droit. Il est maintenant convenu que tous ces bateaux, soit qu'ils viennent de Hong-Kong à Canton, soit qu'ils retournent de Canton à Macao (excepté ceux qui seront exclusivement attachés à la correspondance et aux voyageurs), dès qu'ils porteront le moindre ballot de marchandises, quand ce ne serait que pour cent livres pesant, paieront dorénavant des droits en proportion de leur tonnage. Toutefois, comme il ne serait pas juste de leur appliquer la même échelle qu'aux grands navires étrangers, et considérant qu'ils peuvent aller et venir plusieurs fois par mois, ils seront classés de la manière suivante : les plus petits seront censés de 75 tonneaux (qu'ils atteignent ou non cette mesure), et les plus grands seront de 150. *Les uns et les autres paieront une mace par tonneau chaque fois qu'ils entreront dans le port. Tout navire qui dépassera 150 tonneaux sera considéré comme grand navire venant de l'étranger, et, suivant le nouveau tarif, paiera cinq maces par tonneau (1).*

» Quant à Fouchou, Amoy, Ningpo et Shanghai, comme il n'y entre point de ces caboteurs, il est inutile de faire aucun règlement à leur sujet (2). »

Ce traité, s'il pouvait être exécuté, aurait pour résultat de faire perdre aux Anglais tout le fruit de leur victoire, de causer à leur commerce des pertes considérables, de rendre inutile l'arrivée dans les mers de la Chine de l'escadre américaine, et de frapper de la stérilité la plus complète l'ambassade de M. de Lagrenée et la mission des délégués du commerce envoyés avec lui par la France.

Mais est-il exact de dire avec le Journal des Débats que « les hommes d'état du Céleste-Empire viennent de reconquérir pour leur pays, à peu de chose près, la position exclusive et passablement hautaine qu'une guerre malheureuse lui avait fait perdre » ?

Nous ne croyons pas que cette pensée puisse être sérieusement émise. Supposer que l'Angleterre se soumettra à la lettre d'un traité sur les termes duquel son plénipotentiaire a été trompé par un interprète infidèle, ce serait admettre que la fraude, la supercherie, peuvent jouer un rôle dans la rédaction d'un traité destiné à régler les relations commerciales entre les peuples, et nous ne pensons pas que jamais le droit public des nations consacre de telles prétentions. Admettre que l'Angleterre se tiendra pour battue, qu'elle respectera le traité, ce serait méconnaître au plus haut point le caractère qu'a eu dès le principe la guerre faite par la Grande-Bretagne au Céleste-Empire. Nous en sommes fâchés pour les diplomates du Journal des Débats, mais cela est inadmissible, et les éloges qu'ils donnent à leurs confrères de la Chine portent complètement à faux.

Il ne faut pas oublier que depuis cinquante ans l'Angleterre, qui déjà faisait un grand commerce avec la Chine par le port de Canton, le seul où les étrangers fussent admis, cherche à s'ouvrir les autres ports de cet empire; que dans ce but elle envoyait à Péking, dès 1793, une ambassade qui avait pour mission de demander à l'empereur la cession en toute propriété, soit de Macao, soit de l'île de Wampon, soit de tout autre point où les Anglais pussent s'établir d'une manière permanente comme ils l'ont fait à Hong-Kong en vertu du traité de 1842. Il faut se rappeler que

(1) Le sens de tout ceci avait été exposé d'une manière fort confuse.

(2) Ce passage avait été complètement supprimé.

l'ambassade demandait encore la permission de fonder un établissement dans cette même île de Chusan (Tchéou-Chan) que les Anglais ont occupée dans la guerre de 1840 et la liberté du commerce dans tous les ports de la Chine; que, refusée nettement une première fois, elle renouvela ses demandes vingt-trois ans après, en 1816, alors que le retour de la paix en Europe lui permettait de tourner toutes ses forces vers les expéditions commerciales; qu'enfin elle n'a déclaré la guerre à la Chine que pour atteindre le but qu'elle poursuivait depuis un demi-siècle.

Et l'on pourrait croire que cette puissance, si patiente, si tenace, qui n'a pas reculé devant une horrible guerre, qui, par l'ouverture d'un empire fermé à peu près au reste du monde, a accompli un des plus grands faits de la guerre moderne, se laisserait tranquillement dépouiller d'un résultat poursuivi depuis long-temps! Ce serait mal juger de l'Angleterre, qui n'a rien perdu de sa force, qui ne diminuera rien de ses prétentions.

Le traité sera modifié ou interprété comme elle l'entend, ou une nouvelle expédition ira dans les mers de la Chine en imposant un nouveau qui sera rédigé de manière à ne pas renfermer d'obscurité. A qui en appellerait l'empereur du Céleste-Empire? A l'Europe? Elle est désormais intéressée à la réussite de l'Angleterre par l'ouverture des cinq ports chinois au commerce de toutes les nations. A la force? Elle a mal réussi une première fois, et les Chinois n'ont pas fait depuis assez de progrès dans l'art de la guerre pour résister plus efficacement.

Louis-Philippe n'est pas le premier des souverains qui ont régné sur la France qui ait proposé à l'Angleterre une entente cordiale, et qui ait fait de beaux rêves philosophiques sur la conservation de la paix et sur les avantages qui pouvaient en résulter pour les deux pays.

En 1799, Bonaparte, premier consul, venait de mettre fin à la guerre civile, de pacifier l'intérieur. A ce moment il éprouva un désir profond de faire cesser la guerre extérieure. Qui sait si, à cette époque, Napoléon, après avoir fait preuve d'une puissance militaire sans égale, ne rêvait pas un avenir de paix glorieuse et féconde? Il fit une démarche personnelle, hardie, loyale, auprès du roi d'Angleterre; il adressa à Georges III cette lettre mémorable où il disait :

« La guerre qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde doit-elle être éternelle? N'y a-t-il aucun moyen de s'entendre? Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vain grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires? »

Assurément on n'a jamais parlé de la paix en meilleurs termes ni avant Napoléon ni depuis; cependant sa demande fut repoussée. Pourquoi? Sommé de s'expliquer dans le parlement, Pitt le fit dans les termes que voici :

« Je ne sais, dit-il, si je pourrai m'expliquer en une seule phrase, mais je le ferai en un seul mot : Sécurité!... Notre garantie en négociations ne peut être dans ce Bonaparte, seul organe maintenant de tout ce qu'il y a de pernicieux dans la révolution française!... Supposons, au contraire, que l'héritier de la maison de Bourbon soit réinstallé sur le trône, il aura assez d'occupation s'il travaille à guérir les plaies et à réparer les pertes en tout genre produites par

Ugolin se présenta donc à Saint-Bastiano suivi de Brigata et le visage enflammé; il s'arrêta au milieu de l'assemblée.

Ruggieri avait déposé sa robe pontificale; armé de pied en cap, on distinguait sur sa poitrine cuirassée une croix ornée de pierreries éblouissantes. Il rappela brièvement au sénat silencieux qu'un de ses ancêtres guidait jadis à Jérusalem les troupes croisées, un autre les victorieuses phalanges qui dans le courant du onzième siècle conquièrent Majorque. Il se déclara prêt à mourir pour la défense des lois, annonça que le Gherardeschi venait afin de ressaisir cette autorité qu'il exerçait naguère si despotiquement, et qu'il dépendait du sénat de l'accepter comme tyran ou de le chasser.

Tout-à-coup Ugolin entra et jeta autour de lui un regard épouvanté. L'apparition de cet homme extraordinaire, qui avait tant de fois tenu dans sa main les destinées de la république, aurait dû au moins provoquer ce frémissant, signe infaillible de l'anxiété des esprits; mais le sort du comte était irrévocablement décidé.

Ugolin fut reçu au milieu d'un silence lugubre, capable d'effrayer le plus intrépide. Il cherchait un ami dans les rangs du sénat, et il ne le trouvait pas. Cependant, sans perdre courage, il commença d'une voix ferme :

— Vous savez, sénateurs?...
— Que tu es un scélérat ! disait l'un.
— Un traître ! s'écriait l'autre.
— Un lâche ! ajoutait un troisième.
— Un empoisonneur !
— Un voleur !
— Un assassin !

Ces invectives se succédaient sans relâche, et le Gherardeschi était en proie aux transports d'une fureur convulsive. Dix fois il essaya de dominer le tumulte, dix fois il se vit forcé de se taire. De tous les points de l'église retentissaient, mêlés aux cris et aux huées, les mots de citadelles, florins d'or, Ripafratta, vinaigre, accompagnés d'imprécations et des noms de lâche, voleur, traître, assassin.

Cinq ou six fois encore il voulut se justifier, mais, vains efforts! la colère, la fureur et le mépris lui coupaient la parole. A la fin, il s'adressa à Ruggieri, son dernier espoir, et le supplia d'apaiser le tumulte afin qu'il pût parler.

— Parler ! s'écria l'archevêque d'une voix sonore qui remplit toute l'église, en lui lançant un regard semblable aux éclairs qui partent de l'œil de Satan; parler, dis-tu, infâme scélérat ! Ne vois-tu pas que le sang de mon neveu murmure dans ton gosier et t'étouffe !

Cette accusation foudroyante attira le comte. Il courut alors les abîmes de ce cœur qui avait pu tenir ensevelie dans le secret une haine si impla-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 OCTOBRE.

LE COMTE UGOLIN DE LA GHERARDESCA ET LES GIBELINS DE PISE.

SECONDE PARTIE. — CHAPITRE XVI.

CONSPIRATION.

(Suite.)

Nino était animé de l'amour du bien général, le souffle de l'ambition n'avait pas encore corrompu son cœur; le retour au calme de la vie privée n'était pas pour lui un sacrifice, si Ugolin, de son côté, résignait ses hautes fonctions.

Nino se dévoua le premier de sa charge et se retira à Calci. L'ambiteuse Béatrix l'y suivit, non sans dépit, laissant à Pise une partie de sa famille et Ubaldesca. Quant à Ugolin, dès qu'il eut expédié son abdication à Ruggieri, celui-ci l'alla visiter, l'entretint peu de temps, mais lui fit confirmer par le prieur des dominicains la promesse de lui remettre bientôt la puissance.

Le Gherardeschi s'exila volontairement dans son domaine de Settimo, non sans précautions; il emmena avec lui mille soldats armés, placés sous la conduite de Tieni de Bientina, son dévoué lieutenant.

Sitôt Ugolin sorti de Pise, Ruggieri prit le double titre de capitaine du peuple et de podestat, et assembla le sénat le lendemain de son installation. Sa féconde éloquence mit à nu les blessures de la république et en montra le premier remède dans l'abolition de la gabelle des farines.

Lorsque le sénat se dispersa, la multitude, ivre de joie, se précipita autour de Ruggieri et le conduisit en triomphe au milieu des acclamations. Elle touchait respectueusement ses habits, et peu s'en fallut même qu'elle ne lui baisât les pieds.

Jouissant avec modestie de cette démonstration populaire, l'archevêque dit aux différents chefs des familles guelfes que, dans l'intérêt de la paix publique, il leur conseillait et les suppliait au besoin de s'éloigner de Pise au moins quelques semaines. Pleins de docilité, les Visconti, parents de Nino, les Gaetani, les Upezzinghi et plusieurs autres des principaux Guelfes partirent sans bruit ni résistance.

Saltarello comprit que conseiller de partir est, dans la bouche de celui qui a la force, synonyme de chasser; il en conclut que celui qui chassait les Guelfes verrait sans mauvaise humeur le retour des Gibelins. Il prit donc un cheval, courut à Donaratico, et, au bout de quatre jours, le comte Frédéric et Buonconte entraient à Pise.

Ruggieri les accueillit avec cette faveur qui, dans les crises politiques,

révèle des sympathies. La nouvelle de cette bonne réception s'étant répandue, le Gualandi et tous les chefs gibelins bannis par le Gherardeschi franchirent le lendemain les portes de Pise.

Ces choses semblaient étranges au prieur des dominicains. Les allures de Ruggieri cachaient d'obscurs mystères, et il les trouvait en désaccord avec la promesse apportée de sa part à Ugolin. Ayant, sur le soir, mandé près de lui fra Bonifazio, il lui demanda ce qu'il pensait de tout cela.

— Quand je vois venir les chiens, dit celui-ci, je pense que les chats doivent se hâter de fuir.

— Ainsi?...

— Ainsi, votre paternité peut retourner à son bréviaire, comme je retourne à mes lancettes.

Le prieur profita de l'avis; il feignit une légère indisposition afin d'avoir un prétexte de ne pas sortir du monastère.

Depuis huit jours déjà, Ugolin habitait Settimo, lorsque les chefs gibelins de la ville et de la campagne furent mandés au palais de l'archevêque; les effets de ce conciliabule, demeuré secret, éclatèrent bientôt.

Le neuvième jour de sa retraite expiré, Ugolin, n'apercevant, comme il l'avait espéré, aucun message de Ruggieri, envoya à Pise Tieni de Bientina, chargé de demander si le comte pouvait retourner à Pise, selon les conventions. Le prélat répondit d'une voix calme qu'il était libre d'agir à sa guise.

Tieni, homme de guerre, et nullement habile aux ruses de la diplomatie, ne vit rien d'effrayant dans cette réponse. Il dit donc à Ugolin qu'il lui était loisible d'abandonner les verdoyantes plaines de Settimo.

Les préparatifs du départ furent faits à la hâte; le lendemain, à trois heures, les mille fantassins de Tieni, Ugolin, ses fils et ses neveux atteignirent le faubourg qui précédait le quartier de Chinseca.

Les soldats se reposèrent un peu et se mirent en ordre; puis une poignée d'éclaireurs marcha vers la porte, qu'elle trouva fermée. Cent hommes armés la gardaient sous les ordres de Buonconte.

Alors le comte s'avança et ordonna qu'on le laissât pénétrer dans la ville. On ouvrit à dessein la petite porte et on lui dit de passer.

Ugolin se plaignit d'une telle injure; mais il lui fut répondu que lui seul et un de ses compagnons avaient la faculté d'entrer.

Le Gherardeschi, frémissant de colère, adressa quelques mots à Tieni, choisit Brigata et se glissa dans Pise.

Il réclama l'archevêque et s'empressa d'aller le trouver à Saint-Bastiano, où il présidait le sénat. Ugolin se crut le jouet d'un rêve, tant lui paraissait étrange tout ce qu'il voyait et entendait; il comptait sur la fidélité du prélat et n'eût jamais deviné les événements qui mystérieusement se préparaient.

une convulsion révolutionnaire de dix ans... Dans cette supposition, il se passera un temps considérable avant qu'un tel monarque puisse devenir dangereux à l'Europe... Et, avec des considérations aussi graves, nous pourrions hésiter encore à décider si la restauration de l'ancienne monarchie ne nous offre pas plus d'espérance de paix et de stabilité que la continuation de ce pouvoir révolutionnaire sous Bonaparte ! »

Et l'Angleterre recommença contre Bonaparte la guerre qu'elle faisait depuis huit ans à la République, guerre sans relâche, sans pitié, sans loyauté souvent, continuée pendant les quinze ou seize années du Consulat et de l'Empire, jusqu'à l'épuisement de la France. L'Angleterre ne s'arrêta que lorsqu'elle tint l'homme fort, l'homme puissant, l'homme dangereux, enchaîné à Sainte-Hélène.

Elle avait agi de même déjà avec Louis XIV. Le Précurseur de l'Œuvre, à qui nous empruntons ces souvenirs historiques, dit que la Régence, le gouvernement de Louis XV et celui de la Restauration, à son début du moins, ne présentaient pas à l'Angleterre les mêmes périls, ne lui causaient pas les mêmes craintes; faibles et occupés au dedans, ils lui offraient sécurité, suivant l'expression de Pitt : c'est pourquoi l'Angleterre les protégea en les exploitant.

« Maintenant, dit le Précurseur, que M. Guizot se vante de son intime alliance avec sir Robert Peel et lord Wellington, que le gouvernement de 1830 triomphe de son entente cordiale avec le gouvernement de Victoria, nous avons ce que cela signifie. Cela signifie que l'Angleterre, rassurée sur les intentions et la force réelle du système, sans inquiétude et sans crainte, lui accorde une protection, une alliance dont elle tire profit, et qu'elle a toujours refusé aux ministres et aux souverains qui ont voulu la puissance, la gloire, la prospérité, le développement de la nationalité française ! »

DES HOTELS D'OUVRIERS (1).

De toutes parts on convient assez volontiers que nous ne vivons pas dans le meilleur des mondes possibles, et que la société n'est pas un Eldorado où tous les hommes soient plongés dans un bonheur ineffable. On n'ose plus nier complètement les souffrances du plus grand nombre et la nécessité d'améliorer l'ordre social; le besoin des réformes préoccupe même les esprits à ce point qu'on voit des conservateurs apporter aussi leurs projets d'amélioration. Mais ce qu'on ne comprend pas, ce qu'on ne veut pas admettre, c'est la nécessité de modifier les bases de la société, de changer les principes sur lesquels elle repose et d'appliquer les réformes à toutes les sphères de l'ordre social. Un système complet, c'est quelque chose qui dépasse de mille coupées les intelligences de notre temps; on ne conçoit que les idées fragmentaires et détachées. On voudrait bien agir sur les effets, mais on ne veut pas remonter aux causes; on accueillerait peut-être des réformes partielles, mais on ne veut pas entendre parler de réformes radicales et complètes. Le mot association a séduit bien des esprits, et pourtant proposez d'appliquer l'association à tous les faits de l'ordre économique, à la production, à l'échange et à la consommation des richesses, on crierait aussitôt à l'utopie, si même on ne vous lance à la tête les mots de bouleversement et de révolution.

C'est pour ne point brusquer cette timidité des intelligences que nous nous efforçons de montrer par des applications partielles l'excellence d'un principe dont l'application intégrale modifierait pacifiquement la société pour le bonheur du plus grand nombre, suivant l'expression de Bentham, nous dirons même pour le bonheur de tous. Ainsi, nous avons fait voir comment on pourrait, par l'organisation de comptoirs communaux, adapter l'association au service des échanges principalement dans les campagnes; nous allons faire voir aujourd'hui comment le même principe pourrait s'appliquer à la consommation, surtout chez les classes laborieuses dans les grands centres de population.

Les ouvriers sont mal nourris, mal logés, mal chauffés, mal vêtus, non seulement parce que leurs salaires sont insuffisants, mais parce que la vie du ménage isolé coûte trop cher. Nous ne cherchons pas en ce moment comment on pourrait élever la rétribution des ouvriers sans nuire aux intérêts des maîtres; nous nous occupons ici des moyens d'augmenter leur bien-être sans augmenter leurs dépenses. Il s'agit, avec une dépense égale, de procurer aux classes laborieuses une existence aisée et confortable, au lieu de cette vie de privations et de misère qui est ordinairement leur partage. Il n'y a que l'association, appliquée à tous les besoins de la vie quotidienne, qui puisse résoudre un pareil problème.

On a donc proposé de construire de vastes maisons distribuées

(1) Ainsi que nous l'avons annoncé hier, nous reproduisons aujourd'hui le premier article de la *Démocratie Pacifique* sur les hôtels d'ouvriers. Nous publierons demain le second.

en petites chambres, et dans lesquelles quatre ou cinq cents ménages trouveraient des logements particuliers pour chaque famille, des écoles et des salles d'asile pour les enfants, le chauffage par des calorifères et une nourriture économique par une cuisine commune.

Cette idée n'est pas neuve. Sans remonter aux premiers temps du christianisme, qui nous offriraient des institutions analogues, nous trouverions dans le dix-huitième siècle des plans étudiés pour la fondation d'établissements semblables. On peut lire sur ce sujet un ouvrage intitulé *Plan d'une maison d'association*, par Chamouset, et qui a été publié avant 1755 (1). Sous la Restauration, M^{lle} Amélie de Vitrolles, morte en 1829, s'occupait de la réalisation de ce projet, et elle avait elle-même rédigé les règlements d'une maison-modèle destinée à recevoir des familles indigentes. Enfin lord Ashley a fait dernièrement, en Angleterre, la même proposition, et nous croyons utile de la renouveler aujourd'hui, car, à force de frapper sur la même idée, on finira peut-être par la faire entrer dans les cervelles les plus résistantes.

Il n'est pas nécessaire de s'appesantir beaucoup sur les économies considérables de la vie en commun. Les casernes, les collèges, les couvents, les hospices, ce sont là des exemples que tout le monde a chaque jour sous les yeux, et ils sont trop concluants pour qu'on puisse douter un seul instant des avantages économiques que présentent les grandes réunions. Cependant, si toutes ces institutions étaient encore à créer, il ne manquerait pas de gens qui élèveraient mille doutes sur les résultats pécuniaires qu'elles peuvent offrir et mille objections sur la difficulté de faire vivre tant d'hommes sous le même toit. Donc, sans trop nous inquiéter des oppositions que rencontre inévitablement tout projet non exécuté, examinons combien le ménage sociétaire (2) est supérieur au ménage isolé, et voyons quelle heureuse influence exerceraient sur le sort du peuple nos grands hôtels d'ouvriers.

Trois choses sont avant tout nécessaires à l'existence : la nourriture, le logement, le vêtement. *Nutritum, tectum et vestitum*, disaient les anciens; dans nos climats rigoureux, il convient d'ajouter le chauffage. Il s'en faut de beaucoup que les classes ouvrières jouissent d'une manière suffisante de ces premières nécessités de la vie; aussi, comme elles sont faibles, malingres et rachitiques, surtout dans les contrées industrielles! On sait que dans les départements manufacturiers les populations sont tellement exténuées par le travail, les logements malsains et la mauvaise nourriture ont tellement affaibli leur santé, que ces races abâtardies ne peuvent plus fournir leur contingent militaire. On sait aussi que l'ouvrier français produit beaucoup moins que l'ouvrier anglais, qui, mieux nourri en général, est aussi plus vigoureux. Quand ce ne serait qu'au point de vue politique, un gouvernement sage et prudent devrait songer aux moyens d'entretenir la vigueur des populations, afin qu'elles puissent supporter les fatigues de la guerre et des travaux industriels.

« Ce qui ruine les ouvriers français, c'est le pot-au-feu », disait Napoléon. En effet, le pot-au-feu entraîne à de fortes dépenses, d'abord parce que la viande et le bois coûtent cher, et ensuite parce que la femme, dans chaque ménage isolé, se trouve absorbée complètement par les soins de la cuisine. Ce serait donc ajouter doublement au bien-être des ouvriers que de leur offrir, dans une habitation commune, une cuisine commune : outre les économies immenses qui en résulteraient, la femme, débarrassée des principaux soins du ménage, pourrait contribuer par son travail à l'aisance de la famille.

La vie en commun permettra d'améliorer l'alimentation du peuple, et de lui donner, sinon la poule au pot que lui souhaitait Henri IV, du moins une plus grande quantité de viande qu'il n'en consomme aujourd'hui. Depuis dix ans la consommation de la viande a considérablement diminué en France, et, bien que les ministres, dans les circonstances solennelles, nous parlent de prospérité toujours croissante, ils sont forcés de démentir leurs paroles dans des circonstances plus sérieuses.

D'après les calculs du ministère du commerce, la consommation, par tête, en viande des races bovine et ovine, aurait été pour toute la France, de 12 kilog. 36 g. par habitant, en 1840, et seulement de 11 kilog. 29 g. en 1841, ce qui fait une différence

(1) Nous n'avons pas en ce moment la date exacte de cet ouvrage, mais l'auteur a publié, en 1755, un autre ouvrage ayant pour titre : *Additions et éclaircissements au plan d'une maison d'association*, et ses œuvres complètes ont été réimprimées en 1785, précédées de son éloge par J.-B. Cotton-Deshoussayes.

(2) Sous ce titre : *Ménage sociétaire*, un de nos amis, M. Harel, a publié un projet analogue à celui dont nous nous occupons ici. Il y a toutefois cette différence que le ménage sociétaire de M. Harel s'appliquerait à 200 personnes jouissant d'une certaine aisance. Nous avons déjà parlé de ce projet dans la *Phalange* et nous reviendrons incessamment.

numérique de 1 kilog. 70 g., ou une différence proportionnelle de 8 6/10 0/0. Dans les grandes villes et surtout à Paris, la diminution est bien plus sensible : de 1812 à 1816, la consommation moyenne de viande de boucherie était à Paris de 70 kilog. 51 g. par habitant; de 1837 à 1840, elle est tombée à 48 kilog. 12 g., ce qui établit une différence au moins de 31 0/0. D'après ces chiffres, chaque habitant aurait consommé en moyenne, dans la dernière période, 0 kilog. 13 g. de viande par jour, mais, comme les classes bourgeoises en consomment beaucoup plus, il faut nécessairement que les classes ouvrières en consomment beaucoup moins, il faut même que les habitants les plus pauvres n'en consomment pas du tout. On ne peut s'empêcher d'attribuer en grande partie la faiblesse corporelle des ouvriers français et le grand nombre des maladies qui les atteignent à cette privation d'une nourriture substantielle.

Un fait qui a eu également une influence pernicieuse sur la santé publique, c'est la diminution notable survenue depuis quelques années dans la consommation du vin. Les relevés des octrois constatent qu'avant 1789 la consommation parisienne montait annuellement à 131 litres par individu; de 1806 à 1811, elle s'est élevée à 160 litres; elle n'était plus que de 92 litres en 1840. Ce qui est encore que cette diminution, c'est que la fraude a été appelée à combler le déficit; le vin naturel a été remplacé par des mixtures infâmes, vrai danger pour l'hygiène publique, et, par une fâcheuse coïncidence, la consommation de l'eau-de-vie a augmenté à mesure que le vin cessait d'être potable.

En attendant que le pouvoir consente à abaisser les droits qui arrêtent la consommation du vin et qui encouragent la fraude, n'est-il pas évident qu'on pourrait, par l'association des ménages, mettre l'ouvrier à l'abri des falsifications et le délivrer de l'impôt si onéreux que prélève sur lui le marchand de vin ! Les grands hôtels achèteraient directement aux propriétaires et fourniraient aux ouvriers un vin meilleur, à meilleur marché que tous ces débitants fraudeurs qui ont le privilège de voler le peuple en l'empoisonnant.

Ces associations ouvrières pourraient également établir une boulangerie commune, et, en fabriquant elles-mêmes le pain, profiter de tous les bénéfices que font les boulangers. La plus faible économie sur cette denrée produirait au bout de l'an d'immenses résultats, car le pain sera long-temps encore la base principale de l'alimentation du peuple.

On voit que les hôtels d'ouvriers fourniraient à bas prix la viande, le vin, le pain, qui sont trois objets de première nécessité, et qu'on doit tâcher par conséquent de mettre à la portée des classes ouvrières aux moindres frais possibles.

L'association, appliquée au ménage, apporterait au sort des classes laborieuses d'autres améliorations que nous aurons à examiner. (*Démocratie Pacifique.*)

La Bourse s'inquiète toujours du retard apporté par M. le ministre des finances à la négociation de l'emprunt. Rien n'a encore été résolu à cet égard en conseil des ministres, mais il paraît toujours certain que cet emprunt se fera en 3 0/0. Les gens de bourse disent qu'en présence de l'appel qui va être fait aux capitaux pour des sommes si considérables, il faut renoncer pour quelques années encore à la réduction de la rente. Si le gouvernement l'avait voulu, cette mesure serait réalisée depuis long-temps, et elle aurait facilité le placement de l'emprunt à des conditions plus avantageuses pour le pays. Il est vrai que les loups-cerviers y auraient peut-être gagné un peu moins, et leurs intérêts doivent naturellement passer avant ceux de la France; c'est dans l'ordre des choses sous un gouvernement qui s'appuie principalement sur la puissance de l'argent.

Paris, le 27 octobre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il y a des gens qui voudraient voir M. Guizot honteusement chassé du pouvoir, en punition de tous les méfaits qu'il a commis depuis bientôt quatre ans qu'il est ministre des affaires étrangères. Si on laissait faire ces gens-là, qui ne peuvent dormir à la pensée que M. Guizot occupe une place qu'ils occuperaient aussi bien que lui, ils iraient volontiers le trouver à son hôtel pour le jeter brutalement à la porte en le prenant par les deux épaules. C'est pour eux un mystère inexplicable que la France ait supporté si long-temps un homme qui a si fatalement travaillé contre elle; dans leur indignation et dans leur désespoir, ils s'écrient presque que c'en est fait du gouvernement représentatif, du roi de leur choix et de toute sa lignée, de la révolution de juillet, etc., si M. Guizot conserve pendant quelques mois encore un portefeuille qui serait dans leurs mains beaucoup mieux que dans les siennes. Donc, il faut faire des vœux

pour le lâcher pied; aussi la mêlée fut-elle un véritable carnage. Atteint d'un passe-volant, Tiers dut s'éloigner de la bataille et céder le commandement à Brigata. Ugolin excitait les combattants, et se jetait si bien au milieu du péril qu'un de ses fils naturels, frappé d'une hache et tombé mort à ses pieds, souilla de son sang sa cotte d'armes et sa main.

CHAPITRE XVII.

GUERRE CIVILE.

Bien que les chefs guelfes fussent absents, leurs partisans n'étaient pas abattus à ce point qu'ils ne dussent s'unir aux soldats du comte. Le soleil allait descendre à l'horizon, lorsque ce dernier toucha le seuil de son palais; néanmoins il put, avant de sortir de Saint-Bastiano, entendre le sénat confier unanimement à l'archevêque Ruggieri le salut de la république.

Lui-même avait fait demander cette noble mission par un de ses affidés. Il ne s'inquiéta pas de prolonger l'exil d'Ugolin, comme il l'eût pu si facilement; car, connaissant l'impétuosité de sa nature et son orgueil indomptable, il était certain qu'il emploierait la violence pour recouvrer l'autorité perdue. Or, si on le prenait les armes à la main, sa ruine devenait certaine.

Les pronostics de Ruggieri ne tardèrent pas à se réaliser. De retour à son palais, le Gherardeschi députa, en lui faisant traverser l'Arno à la nage, un homme sûr à Tiers de Bientina, campé sous les murs de Pise avec ses mille guerriers; ses ordres furent en un instant expédiés aux chefs guelfes des environs : tous furent avisés, sans exception le Visconti, que l'on supplia de suspendre ses haines, puisque Ruggieri, jetant le masque, s'unissait aux Gibelins.

La faction entière des Guelfes résolut de s'armer et de marcher sur Pise à la hâte. Toutes les barques disponibles, remplies d'hommes et de munitions, suivirent bientôt le courant du fleuve.

Profitant des ombres de la nuit, une poignée des plus intrépides soldats de Tiers mit bas son armure, et, l'épée à la bouche, pénétra heureusement dans la ville.

Le succès de cette téméraire entreprise alluma le courage des Guelfes de Pise. Lorsqu'ils se virent en nombre suffisant, ils essayèrent d'aller en bon ordre ouvrir la porte à leurs compagnons; mais ayant éprouvé de la résistance, ils se dirigèrent du côté de l'Arno afin d'attendre l'arrivée de nouveaux secours.

Mais si les Guelfes se préparaient à l'attaque, les Gibelins ne négligeaient pas les précautions de défense. Ruggieri, Lanfranchi, Lancia, etc., réunis en conseil, expédièrent, avant qu'il ne fût une heure, huit archers chargés de lettres de commission, et la seconde heure n'était pas encore écoulée que déjà les messagers, cheminant très-vite, avaient lancé les ordres d'armement dans les différents châteaux.

L'obéissance fut prompte et générale. Les chefs gibelins d'Asciano, de

Calci et des lieux circonvoisins frappèrent aux portes de Pise, suivis de leurs gens, avant le crépuscule du matin.

Les citoyens accourus au bruit du tambour formèrent leurs rangs sur la place de la Cathédrale et envahissaient celle de l'Archevêché.

Ruggieri s'occupait des dispositions nécessaires pour étouffer à l'origine les efforts insurrecteurs du comte; force sentinelles avancées gardaient la tête des rues; force Gibelins défendaient l'accès des ponts.

Les préparatifs terminés, Buonconte reçut le signal de barricader la porte et de se retirer avec les siens.

A cette nouvelle, et sachant combien Tiers, attaquant la porte de la hache et du pic, venait d'affaiblir la défense de ce côté de la ville, le comte reprit un courage outre mesure à la vue des barques chargées de Guelfes armés. Néanmoins il fut étonné et fâché de ne voir paraître ni un envoyé de Visconti ni Visconti lui-même; mais il n'osa supposer que Nino manqua à l'appel dans une circonstance solennelle, où s'alliaient décider les destinées des Guelfes.

Certains individus qui, en passant sous ses fenêtres, applaudissaient et poussaient des bravos, lui rappellèrent ces beaux jours où les habitants de Pise lui prodiguaient des ovations enthousiastes; un instant il espéra reconquérir la faveur populaire. Insensé qui ignorait que la multitude suit toujours l'étoile de la fortune!

Les deux fils d'Ugolin, Gaddo et Uguccone, accompagnés d'Anselme, de Tiers et d'un grand nombre de parents, arrivaient à Pise pendant que les capitaines faisaient défiler leurs soldats sur les bords de l'Arno.

Dès que Ruggieri crut l'heure venue, il envoya un héraut intimer au Gherardeschi l'ordre de sortir de la ville.

Le héraut fut retenu prisonnier, et Ugolin donna le signal du combat.

L'ébranlement de ses soldats ne pouvait échapper à l'œil des vedettes placées sur les ponts; aussi, l'ordre de se mouvoir fut-il aussitôt crié à l'armée gibeline. Le mot *armée* est juste ici, car les gibelins étaient vingt contre six. La faction gibeline dominait de si haut le parti guelfe, qu'Ugolin, démasqué par cette faction, dédaigné par ses anciens partisans et réduit au seul secours des Guelfes, devait nécessairement succomber.

Néanmoins ses guerriers, franchissant le pont et courant à travers le bourg pour attaquer les troupes de l'archevêque, alignées non loin de la place des Sept-Rues, semblaient voler au triomphe plutôt qu'à une bataille incertaine.

Tiers et Brigata fondirent avec une incroyable rapidité sur les soldats des Roncioni et des Orlandi, disposés le long du palais de Visconti. Le choc fut terrible, et les Gibelins, disposés en spectateurs aux fenêtres voisines, ne purent s'empêcher de frémir.

Les vétérans placés par l'archevêque à l'avant-garde étaient trop coura-

geux pour lâcher pied; aussi la mêlée fut-elle un véritable carnage. Atteint d'un passe-volant, Tiers dut s'éloigner de la bataille et céder le commandement à Brigata. Ugolin excitait les combattants, et se jetait si bien au milieu du péril qu'un de ses fils naturels, frappé d'une hache et tombé mort à ses pieds, souilla de son sang sa cotte d'armes et sa main.

A cette vue, son cœur faillit un moment, et une larme mouilla le bord de sa paupière; puis, la fureur succédant au courage impassible, le comte, à la fois capitaine et soldat, parut désespérer de la victoire et chercher une mort glorieuse.

Mais la fortune, qui tant de fois s'était montrée favorable à ses projets, lui dénia cette dernière et misérable grâce. Cerné de toutes parts et dans l'impossibilité de s'échapper, il se retira avec la plupart des siens dans le palais du Peuple, attendant toujours, mais en vain, l'assistance du Visconti.

Sommé de se rendre, il refusa; le palais fut alors assailli. Les assiéges se défendant avec une constance digne d'un meilleur sort, après une lutte sanglante où périrent beaucoup de Gibelins, l'on donna l'ordre de mettre le feu aux portes. Le malheureux comte put voir des fenêtres les soldats victorieux entassant du bois et des faisceaux enduits de térébenthine afin d'incendier le riche édifice.

Sa dernière espérance évanouie, Ugolin se rendit avec ses deux fils et deux de ses neveux; chargés de chaînes, les cinq prisonniers furent jetés dans une tour voisine et confiés à la garde de deux cents hommes.

Alors la multitude, insolente et cruelle à l'égard des vaincus, courut livrer aux flammes le palais des Gherardeschi; elle déchira, brisa et arracha, dans tous les lieux où elles figuraient, les armes de cette famille jadis si vénérée; elle renouvela les scènes décrites par Juvénal à la chute de Séjan.

Les ennemis d'Ugolin ressentirent une joie impossible à dépeindre. Ils se pressèrent autour du prélat, qui, le heaume en tête et le bâton du commandement à la main, exerçait les fonctions de général.

Le Guinigi, secondé par une poignée d'amis fidèles et courageux, avait contribué au gain de la victoire. Parti du lieu de son exil au premier bruit des événements de la nuit précédente, il était arrivé au début de la mêlée. Le petit Castruccio et un écuyer l'escortaient. Castruccio brandissait l'épée qu'il tenait d'Ubaldo; ce fer nu et flamboyant réveilla dans l'âme de Ruggieri un triste souvenir.

Aussi, lorsque, le soir du jour où ces luttes sacrilèges ensanglantèrent Pise, le prieur des dominicains, prosterné aux pieds de l'archevêque, implora pitié pour le comte, il s'entendit répondre d'une voix sévère que grâce d'Ugolin eût été accordée si Ubaldo l'eût demandée en personne. (*La fin à demain.*)

contre M. Guizot, il faut supplier le roi de chasser au plus tôt possible cet homme de ses conseils et de le remplacer par quelque serviteur dévoué qui ne compromette pas sa dynastie comme le fait chaque jour l'homme de Gand.

Au risque de déplaire à ceux qui vivent dans un état perpétuel d'irritation contre M. Guizot, nous dirons que ce serait un grand malheur pour la France si ce ministre venait à quitter le pouvoir à la veille de l'ouverture de la session. Et qui répondrait, s'il vous plaît, de tout ce qu'il a fait depuis trois ans ? Qui expliquerait le rôle qu'on nous a fait jouer dans l'affaire du Maroc, l'indemnité Pritchard, le voyage en Angleterre, et une foule d'autres choses sur lesquelles il est nécessaire que M. Guizot soit interrogé ? M. Guizot tombé du pouvoir, non seulement on oublierait sa triste personne, mais encore on ne se souviendrait plus de tout ce qu'il a fait ; on n'en demanderait pas compte à ses successeurs, qui en auraient peut-être fait tout autant que lui s'ils se fussent trouvés à sa place, et on leur laisserait toute latitude pour recommencer ce qu'on aurait condamné dans M. Guizot.

C'est là ce que le pays ne doit pas vouloir, c'est là ce qu'il doit chercher à empêcher pour peu qu'il ait de prévoyance, et c'est ce qui nous fait désirer que M. Guizot occupe encore pendant la session prochaine ce banc qui, nous l'espérons bien, sera pour lui le banc de douleur. Nous préférons des ministres franchement impopulaires aux ministres hypocritement parlementaires qu'on pourrait nous donner.

Avec des ministres impopulaires, on blesse, à la vérité, le sentiment national, on fait descendre bien bas la France vis-à-vis de l'étranger, on comprime la liberté à l'intérieur, on persécute plus ou moins la presse ; mais, d'un autre côté, on reconstruit l'opposition.

Avec des ministres hypocritement parlementaires, on corrompt la presse au lieu de la persécuter, on la divise au nom des nécessités soi-disant gouvernementales, on endort le pays afin de pouvoir faire à l'étranger des conditions qui passent inaperçues, on dissout l'opposition, on lui fait voter les fonds secrets comme principe ou comme marque de confiance, on la déconsidère vis-à-vis du pays, qui n'a plus foi en elle quand il la voit se démentir ainsi elle-même, et l'on ajourne ainsi tout progrès, toute réforme. Nous avons essayé des ministres parlementaires, et on a pu les juger à leurs œuvres. Qu'ont-ils fait ? Ils nous ont fait reculer de plusieurs années, voilà ce que nous leur devons.

Gardons-nous donc bien de désirer la chute de M. Guizot ; souhaitons, au contraire, qu'il reste debout jusqu'au jour où il pourra être renversé par la France entière et non par des hommes qui, dans un accès d'orgueil et de franchise, vous diront : Nous jouerons le même air que les autres, mais nous le jouerons mieux, ce qui ne signifie pas autre chose que ceci : Nous nous moquerons du peuple avec plus d'adresse et de profit.

Et après tout, si dans un an nous pouvons être débarrassés à toujours de M. Guizot et du système dont il a été l'instrument, si dans un an nous pouvons espérer qu'à un ministère anti-national et corrompue succédera un ministère qui comprendra autrement que lui ce que la France demande et ce qu'il est juste de lui donner, dites, ne vaut-il pas mieux nous résigner à subir M. Guizot pendant un an encore ? Etre débarrassés en même temps de M. Guizot, de M. Thiers, de M. Molé et de tout ce qui leur ressemble, dites, cela ne doit-il pas inspirer un peu de patience et de résignation ?

— Le ministère voudrait donner une marque de satisfaction à M. de Montebello, qui vient de mener à bonne fin l'affaire du mariage de M. le duc d'Aumale ; mais quelle récompense lui offrir ? M. de Montebello est duc, ambassadeur, pair de France. On a pensé que la grand-croix de la Légion d'Honneur pourrait lui être agréable. Une petite difficulté se présente : il faut avoir été cinq ans grand-officier pour avoir droit à cette faveur, et notre ambassadeur à Naples ne l'est que depuis un an. Il paraît que le cabinet est décidé à passer outre, et va donner la grand-croix de la Légion d'Honneur à M. de Montebello.

— M. le baron Alley de Ciprey, qui vient de se conduire si honorablement à Mexico, sera, dit-on, rappelé et remplacé par M. le baron Gros, notre chargé d'affaires à la Nouvelle-Grenade. Le travail général si souvent annoncé est encore ajourné. M. Belloccq, ministre à Florence, est maintenu à son poste jusqu'au 1^{er} février ; mais sa retraite n'amènera aucun mouvement dans le corps diplomatique, puisque le choix de son successeur est fait depuis longtemps. On a aussi ajourné la question de la création d'un consul à Naples. M. de Montigny, chancelier d'ambassade et consul honoraire, continuera à en remplir les fonctions.

— Après les promotions qui viennent d'être faites dans le corps des officiers de la marine, il reste encore à disposer de trois places de capitaines de vaisseau, qui, remplies, donneront lieu à trois nominations de capitaines de corvette et à un nombre égal de nominations de lieutenants et d'enseignes de vaisseau.

Bulletin de la Bourse de Paris du 22 octobre 1844.

Encore une bourse complètement nulle, et il en sera sans doute ainsi jusqu'à ce qu'on sache positivement à quoi s'en tenir sur la question de l'emprunt.

La rente, qui, avant l'ouverture, était à 82 25, a ouvert au parquet à 82 25, et jusqu'au moment de la clôture elle est restée, tantôt offerte, tantôt demandée, à ce cours. Elle a fermé au parquet à 82 30.

A quatre heures, la rente était offerte à 82 27 1/2.

Cinq pour cent	118 40	Trois pour cent belge	» »
Quatre et demi pour cent	111 70	Banque belge	637 50
Quatre pour cent	» »	Caisse Lafitte	1120 »
Trois pour cent	82 20	— — — — —	5042 55
Actions de la Banque	3055 »		
Obligations de Paris	» »		
Rentes de Naples	93 80	Paris à Rouen	1035 »
Etats romains	105 3 4	Paris à Orléans	1025 »
Actions d'Espagne	32 3/8	Rouen au Havre	770 »
Cinq pour cent belge	» 0/0	Strasbourg à Bâle	280 »

A propos de l'épée de Waterloo que le duc de Wellington portait, d'après les récits officiels, à la cérémonie de l'ordre de la Jarretière, le *Journal du Havre* rapporte des détails assez curieux sur une autre épée de Napoléon que Sa Grâce aurait sans doute désiré joindre à la première :

« Napoléon a gardé jusqu'en 1811 l'épée qu'il avait le jour de son couronnement. A cette époque, on lui fit remarquer que cette épée n'était pas en harmonie avec le costume impérial. Il appela auprès de lui son orfèvre, M. Regnault-Nitot, et lui demanda un modèle d'épée de cérémonie. Le modèle fut dessiné, approuvé par l'empereur et exécuté. On démonta le Régent qui était sur la poignée de l'ancienne épée ; le reste de la monture ainsi que la lame furent estimés et laissés à l'orfèvre en déduction du prix. En 1815, l'empereur voulut avoir son épée, et Nitot fut invité à la remettre en état ; mais les Cent-Jours expirèrent avant que les ordres de Napoléon eussent pu être remplis. M. Nitot restait donc légitime possesseur de l'épée impériale ; on le savait, lui-même l'avait dit à une dame anglaise. Un jour, il reçut la visite d'un étranger qui lui demanda s'il était vrai que cette épée fût entre ses mains, et, dans ce cas, s'il voulait s'en dessaisir. On le pria d'en fixer lui-même le prix. A cette époque d'invasion, le droit individuel n'avait pas des

garanties bien certaines, et M. Nitot, qui ne voulait pas livrer cette précieuse relique, nia obstinément qu'elle fût encore en son pouvoir. On insista très-vivement et sans succès. Enfin, l'étranger parut comprendre le noble sentiment qui dictait le refus de l'orfèvre ; il lui témoigna chaleureusement son estime et se retira en lui laissant sa carte. C'était le duc de Wellington. Ce fait est curieux, en ce qu'il prouve que le général anglais avait pris, comme on le prétend, l'épée de bataille de Napoléon à Waterloo, dans la voiture impériale, il aurait eu la singulière fantaisie de vouloir une seconde épée. M. Regnault-Nitot, aujourd'hui retiré aux environs de Corbeil, a religieusement conservé l'épée de l'empereur. On la voit dans son salon, sous un riche encadrement. La volonté de cet honorable citoyen est de léguer cette épée aux Invalides. »

On lit dans le *National de l'Ouest* :

« Nous apprenons à l'instant une nouvelle usurpation de notre bien-aimée alliée. Les Anglais viennent de s'emparer de la pointe nord de l'île du Prince, sur la côte occidentale d'Afrique, appartenant aux Portugais, sous prétexte d'y établir un dépôt de charbon pour leurs paquebots transatlantiques. L'autorisation d'y établir ce dépôt leur avait été refusée par le précédent gouverneur qu'ils ont eue le talent de faire remplacer. Son successeur a vainement protesté contre l'usurpation anglaise ; il a été obligé de céder à la loi du plus fort, en réclamant toutefois de la manière la plus énergique auprès de son gouvernement. »

« Voici quel est le but de l'Angleterre en s'emparant violemment de ce point important, car on pense bien que le dépôt de charbon est, comme toujours, un prétexte. On sait que la France vient d'établir un comptoir au Gabon, point essentiellement militaire pour les navires de l'état en cas de guerre. L'île du Prince étant située à l'embouchure du Gabon, le but évident des Anglais est de s'assurer d'un poste d'où ils pourraient bloquer nos navires dans le fleuve, s'il survenait une collision. »

« Ainsi, outre le fait de la violation d'un territoire ami, excès dont l'Angleterre s'est faite une honteuse habitude, sa tentative sur l'île du Prince est dirigée contre nous. Il faut avouer, après tant d'exemples, que si l'entente cordiale produit des fruits, ils sont bien amers. »

On écrit de Copenhague, le 10 octobre :

« Nos affaires avec le Maroc sont terminées, et nos vaisseaux de guerre reviennent. Cet arrangement épargne à notre trésor la somme de 51,000 rixdalers par an. »

Ainsi, l'Espagne a conclu avec le Maroc un traité qui, outre les réparations d'honneur, lui accorde une portion de territoire contestée. Le Danemarck a arrangé aussi son différend de manière à y trouver, comme on le voit, un bénéfice matériel. La France seule a conclu avec le Maroc la convention la plus stérile et la plus ridicule que jamais gouvernement ait passée avec un vaincu.

Chronique.

De nouvelles perquisitions ont été faites hier pour causes politiques à Givros et à la Croix-Rouge. Il y a eu deux ou trois arrestations dans cette dernière localité. Pour Givros, nous ignorons quels ont été les résultats des investigations de la police.

— Il y a déjà quelque temps que nous avons appelé l'attention de l'autorité sur la montée de la Grande Côte, qui nécessitait des réparations urgentes, car elle était délavée dans plusieurs endroits, ce qui formait de nombreux cahots. Depuis la percée de la rue du Commerce, le pavé a été refait ; mais le ruisseau a si peu de profondeur, et les cotés latéraux ont si peu de pente, que dans les temps de grandes pluies les eaux envahissent toute la largeur de la rue et vont même se répandre dans les magasins. Depuis qu'une maison s'est écroulée à l'angle de la rue du Commerce, un réverbère qui y était adapté a été supprimé. Ainsi donc, dans les nuits obscures, il est des personnes qui, passant trop près des maisons pour éviter l'eau, ont occasionné des dommages à des magasins. Les habitants de ce quartier ont adressé une pétition à M. le maire pour faire cesser un tel état de choses ; mais ils n'ont pas été écoutés.

— L'affaire de la fabrique de produits chimiques de M. Perret, à Perrache, n'est pas à beaucoup près aussi avancée qu'on l'a annoncé. L'établissement n'est point fermé ; l'autorité a seulement fait cesser la fabrication de certains produits qui étaient en dehors de l'autorisation donnée dans le temps à M. Perret.

— La nouvelle concernant vingt-huit enfants de la Charité de Lyon noyés dans le Rhône devant Chanaz (Savoie), et que nous avions empruntée à un journal il y a quelques jours, était sans fondement.

— L'adjudication de l'entreprise des omnibus de Lyon à Villeurbanne, aux Charpennes, etc., a été tranchée le 16 du courant, à la mairie de Villeurbanne, en faveur des précédents adjudicataires.

On dit que le service des Brotteaux aux Charpennes, confié à M. Bordaret, sera fait plus régulièrement que par le passé. A partir du 1^{er} janvier prochain, peut-être plus tôt, un omnibus partira à chaque heure du pont Morand pour les Charpennes, et de cette destination au pont Morand à chaque demi-heure. Il faut espérer que cette clause du cahier des charges sera constamment exécutée.

— M. le préfet a pris, à la date du 28 septembre dernier, l'arrêté suivant sur la police de la chasse :

« Nous, conseiller d'état, préfet du Rhône, Vu la loi du 3 mai 1844 sur la police de la chasse ; Vu l'instruction de M. le ministre de l'intérieur en date du 20 du même mois ; Vu les délibérations des conseils d'arrondissement de Lyon et de Villefranche ; Vu la délibération du conseil-général du département du Rhône ; Considérant qu'il y a lieu de régler les modes et procédés exceptionnels de chasse prévus par l'article 9 de la loi précitée ; Arrêtons :

Chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau.

Art. 1^{er}. Toute personne munie d'un permis de chasse obtenu suivant les formalités prescrites par la loi peut se livrer, pendant le jour seulement et non pendant la nuit, à la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau, aux époques et suivant les modes indiqués ci après :

Art. 2. La chasse à tir des alouettes, grives, bec-figues et ortolans, au moyen du miroir, est permise exclusivement pendant le temps où la chasse est ouverte.

Art. 3. A partir du jour de la clôture de la chasse jusqu'au 15 avril de chaque année, il est permis de chasser au tir, exclusivement et avec des chiens d'arrêt seulement, les canards, sarcelles, macreuses, bécassines, et autre gibier d'eau, dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières.

Destruction des animaux malfaisants.

Art. 4. Sont réputés animaux malfaisants et nuisibles, et pourront en tout temps être détruits avec des pièges en fer, les sangliers,

blaireaux, puïois, fouines, renards, belettes, chats sauvages, taupes et toute espèce d'oiseaux de proie.

En outre, tout propriétaire ou fermier pourra aussi en tout temps, sur ses terres, repousser ou détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage à ses propriétés.

Art. 5. Les battues générales pour la destruction des animaux malfaisants seront autorisées par nous, s'il y a lieu, sur l'avis des maires et du sous-préfet.

Art. 6. Toute personne qui, sous prétexte de détruire des animaux nuisibles ou malfaisants, se livrerait à l'exercice de la chasse en temps prohibé ou sans être munie d'un permis de chasse, sera poursuivie conformément à la loi.

Conservation des oiseaux.

Art. 7. La chasse à tir des oiseaux est permise pendant le temps où la chasse est ouverte.

Art. 8. Tous autres moyens, modes ou procédés de chasse des oiseaux, quels qu'ils soient, sont formellement interdits dans toute l'étendue du département du Rhône, sauf toutefois l'exception prévue par l'article 2 ci-dessus.

Art. 9. Il est expressément défendu de prendre ou de détruire les nids, œufs ou couvées d'oiseaux.

Chiens lévriers.

Art. 10. Il est défendu de chasser, à quelque époque que ce soit de l'année, avec des chiens lévriers.

Chasse pendant le temps de neige.

Art. 11. La chasse est expressément interdite toute les fois que la terre est couverte de neige.

Cette disposition n'est point applicable à la chasse du gibier d'eau dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières.

Art. 12. Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées à la diligence des fonctionnaires et agents dénommés dans l'article 22 de la loi du 3 mai 1844. »

— Voici enfin un ouvrage chorégraphique qui attirera long-temps la foule au Grand-Théâtre. *Atim el Zora ou l'embrasement du Harem*, ballet en trois actes de M. Bartholomina, a obtenu hier le plus brillant succès. Les décors, dus au pinceau de M. Savette, sont du plus bel effet ; l'incendie du troisième acte est un des spectacles les plus féeriques que nous ayons encore vus à Lyon. Ce tableau suffirait seul au succès, si des danses originalement dessinées, si de gracieux costumes et une riche mise en scène n'offraient encore un piquant attrait à la curiosité.

M^{lle} Caroline Beaucourt a eu les honneurs de la soirée ; M^{lles} Valentine et Méline ont été aussi vivement applaudies. C'est là un charmant trio de danseuses.

La direction, depuis quelque temps, fait preuve d'activité et d'habileté. Le public lui en tient compte en reprenant le chemin du théâtre.

Spectacles du 24 octobre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Jeux de l'Amour et du Hasard ; la Sirène. CÉLESTINS. — Le Fils de la Folle, drame ; Deux Dames au Violon, vaudeville ; Une Jeune Veuve, vaudeville.

— Il paraît que les voleurs exploitent les environs de Bourg.

Il y a quelques jours, on s'est introduit, en fracturant la porte d'une écurie, dans la maison du maître d'école de la commune de Péronnas, distante d'un demi-kilomètre de la route de Bourg à Lyon, tandis que le propriétaire était à travailler aux champs, et l'on a enlevé de l'argent et des effets d'habillement renfermés dans une garde-robe.

Judi dernier, on est entré également en plein jour, à l'aide d'effraction, dans la maison d'un cultivateur du hameau de Challes, commune de Bourg, et l'on a volé tout le linge qu'on a pu trouver.

(*Courrier de l'Ain.*)

— Bourg a eu aussi samedi dernier son incendie. Une petite fabrique d'allumettes chimiques est établie au clos Varenne ; une voiture de ces allumettes avait été remise la nuit dans un hangar appartenant à divers bâtiments en bois. Le feu, mis, dit-on, par des enfants, s'est déclaré dans l'après-midi. Les constructions voisines offraient à l'incendie un aliment facile, les locataires se sont mis à déménager en toute hâte ; mais l'air était calme, les secours ont été prompts, et le hangar, dont on s'est hâté d'abattre la toiture, a seul été la proie des flammes.

(*Idem.*)

— M^{me} veuve Duparc de Peigné, qui, au mois de juillet dernier, a fait au département de l'Ain la donation d'une somme de 40,000 fr. destinée à créer des pensions ou secours pour les veuves d'officiers, et à la ville de Bourg celle d'une somme de 50,000 fr. pour le forage d'un puits artésien et pour l'érection d'un monument sur une de ses places publiques, vient de mourir à Meximieux. Ses dépouilles mortelles ont été transportées samedi à Charnoz, où reposent déjà son mari et son fils.

M^{me} Duparc était veuve d'un officier supérieur du génie ; son père, M. Aubry, ingénieur en chef de la province de Bresse avant la révolution, a été le constructeur du pont de Neuville-sur-Ain ; son frère est mort, jeune encore, lieutenant-général d'artillerie sur le champ de bataille de Leipzig. C'est en souvenir d'eux qu'elle avait consacré une partie de sa fortune à ces fondations d'utilité publique. La commune de Meximieux a aussi reçu de M^{me} Duparc la somme de 10,000 fr. destinée à l'érection d'une fontaine, ce qui porte à 100,000 fr. ses dons ou legs connus.

De telles générosités méritent à la donatrice, de la part de ses concitoyens, un souvenir de reconnaissance et des témoignages de regret.

(*Idem.*)

— L'académie de Besançon avait mis au concours la sérieuse question des relations des maîtres et des serviteurs. Le prix a été partagé entre MM. le vicomte de Laboulaye, ancien député de l'Ain, Perrenès, frère de l'un des académiciens, et Buisson, chanoine de la cathédrale de Besançon.

— Le département du Jura va être très-prochainement visité par M. l'abbé Paramelle. Un nombre considérable de souscripteurs (900), qu'on est parvenu à réunir, déterminent l'arrivée du fameux hydroscope.

BULLETIN DES SOIES.

La situation continue à être la même sur nos marchés de soies grées de la Drôme et de l'Ardeche ; les prix se soutiennent presque sans variation.

La foire de Joyeuse de vendredi 18 du courant, favorisée par un temps magnifique, avait attiré une quantité considérable d'individus. La foule était compacte sur toutes les places et les rues ; il s'y est vendu beaucoup de soies aux prix suivants :

Belles soies de Joyeuse (le 1/2 kil.),	50 20	50 »	50 90
Soie courante de pays,	28 70	28 50	28 25
Deuxième choix,	28 »	27 50	27 25

A Aubenas, depuis près d'un mois, les marchés ont toujours été contrariés par le mauvais temps ; la pluie n'a pas cessé de tomber. Samedi 19, il s'est fait peu d'achat de soies au marché ; les transactions ont eu lieu aux prix suivants :

Jolies soies de pays (le 1/2 kil.),	50 55	50 25	
	50 »	29 60	
Deuxième choix,	28 45	28 25	28 »
	27 50	27 25	

A Romans, à cause du mauvais temps, il s'est traité très-peu d'affaires au marché de vendredi dernier; les ventes de soies de pays ont été faites à 28 f. 50 c., 28 f. 25 c., 28 f., 27 f. 75 c. et 27 f. 50 c. le 1/2 kil.

A Nismes, le 17, les soies de filature valaient:
5/6 coc. filat. 1^{er} ordre (le kil.), 64 80 à 65 35
6/7 coc. filat. 2^e ordre, 62 70 à 63 80

A Marseille, les transactions de la semaine dernière se sont bornées à quelques balles Salonique et Beyruthine. Les arrivages ont été de 150 balles environ de diverses provenances. Voici l'état de la consommation:
14 balles Salonique à 22 et 27 f. le 1/2 kil. — 4 balles Perse à 14 f. 50 c.
— 1 balle M. L. G. à 49 f. — 49 balles Beyruthine à 9 f. 50 c.

(Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

Les journaux de Mexico du 21 août confirment la nouvelle de la destruction de Matamoros par un ouragan. Le premier alcalde de la ville a adressé, le 5, le rapport suivant au gouvernement:

« Hier soir, sur les dix heures, commença dans cette ville un violent ouragan qui n'a cessé qu'aujourd'hui à dix heures du matin. On n'a pas souvenir d'une pareille tempête. Ses désastres, par ce que nous voyons jusqu'à ce moment, sont horribles et ne pourront être réparés en six années. A l'exception des maisons de don Pedro José de la Garza, de dona Juana Perea et de l'église neuve, il n'y a aucun édifice qui n'ait considérablement souffert ou qui ne soit converti en débris. Un fils de don Mariano Aguado et un artillerie ont péri sous les ruines; trois femmes ont été grièvement blessées. Parmi les édifices, le quartier de l'artillerie a été détruit, ainsi que la maison de Mata, l'hôpital qui contient près de cent malades, le mur de la prison et la moitié de celui du cimetière. Pour tout dire en un mot, la plus grande partie de la population est réduite à vivre dans des baraques qu'elle a formées au pied des ruines des maisons détruites; je laisse à penser à V. S. dans quel misérable état se trouvent les cultures.

« Les malades ont été transportés aujourd'hui dans le quartier des sapeurs, le parc à la chapelle qui a perdu une tour et demie, l'artillerie dans les bas des maisons consistoriales, les détenus dans les maisons particulières, et dans la pièce que celles-ci occupaient on a placé les prisonniers, dont aucun ne manque jusqu'à ce moment.

« A peine ai-je un moment pour vous faire ce rapport, car j'ai besoin de tout mon temps pour prendre mes mesures afin d'éviter les vols qui pourraient se commettre cette nuit: ce qui est fort difficile, attendu que chacun est occupé de ses malheurs particuliers. Je prie V. S. de me remettre une copie de ce rapport. »

Quelques journaux portent à plus de deux cents le nombre des habitants qui ont péri sous les ruines. Le Courrier Français de Mexico dit qu'il n'était demeuré que deux maisons debout. Il ajoute qu'en apprenant cette horrible catastrophe, le président avait donné des ordres pour qu'il fût accordé de prompts secours aux victimes.

— On compte, depuis le 1^{er} janvier, 158 femmes en France qui ont été soupçonnées d'avoir empoisonné ou d'avoir assassiné leurs maris.

— Le Moniteur parisien annonce la prochaine publication du mariage de la reine Christine avec le duc de Riançarez (M. Munoz).

— M. le général de Rumigny a, dit-on, trouvé dernièrement dans les environs de Valenciennes, chez un menuisier qui avait acheté des panneaux peints et des boiseries provenant d'un ancien

château, une tête d'étude d'une si grande beauté, que quelques personnes n'ont pas craint de l'attribuer à Michel-Ange. Ce précieux morceau fait l'admiration des amateurs auxquels M. le général de Rumigny a bien voulu le faire voir.

— Un poème en trois actes vient d'être envoyé à Rossini par le directeur de l'Opéra. Ce poème, dont le sujet est de nature à séduire l'auteur de Moïse, est dû à la collaboration de deux hommes de mérite, dont l'un a déjà eu l'honneur de voir son nom associé à celui du grand-maitre. M. Pillet espère sans doute qu'un éclair d'inspiration à la lecture du manuscrit, une fantaisie mélodieuse, décideront de la création d'un nouveau chef-d'œuvre.

Ces espérances sont bien chanceuses. Des personnes qui arrivent d'Italie et qui ont approché l'illustre compositeur déclarent en effet qu'en ce moment Rossini ne s'intéresse qu'à son marché au poisson et au chemin de fer qu'on doit faire à Boulogne, et qu'il ne consent même pas à mettre la conversation sur la musique.

Le gérant responsable, B. MURAT.

A M. le Rédacteur de l'Echo de la Fabrique.

« Lyon, le 22 octobre 1844.

» Monsieur,

» Le hasard vient de faire tomber sous ma main votre dernier numéro du 15 de ce mois; j'y lis l'article suivant:

« **NÉCROLOGIE.** — La science médicale vient de faire une grande perte en la personne de M. Clarion, ancien professeur de l'École de Médecine de Paris, auteur d'un *Traité des maladies des enfants*, d'un *Abrégé de médecine pratique* et autres ouvrages. M. Clarion était l'un des rédacteurs des *Annales de médecine* et l'inventeur de la Teinture aurifique-dépurative, précieux médicament pour la guérison des maladies secrètes et vices du sang, etc. »

» Tout en vous remerciant de votre appréciation flatteuse, je dois relever les erreurs, sans doute involontaires, commises par vous. Il n'est que trop vrai que M. Clarion, ancien professeur de l'École de Médecine de Paris, vient de mourir. C'était mon parent, et je puis, sans crainte d'être démenti, me joindre à vous pour dire que la science médicale a fait en sa personne une grande perte, et qu'il a été universellement regretté; mais vous avez fait erreur en lui attribuant mes propres travaux. Le *Traité des maladies des enfants*, l'*Abrégé de médecine pratique* et autres ouvrages, ainsi que l'invention de la Teinture aurifique-dépurative, m'appartiennent, et quoi qu'il soit doux de recevoir des éloges, vous trouverez bon que je n'accepte pas votre oraison funèbre, attendu que ce n'est pas de la tombe que je vous écris, mais bien de la ville de Lyon même que j'habite depuis longtemps. Veuillez conserver à M. Clarion vivant l'estime que vous témoignez pour un autre Clarion que la mort vient d'enlever.

» Je compte sur votre obligeance pour que vous ayez la bonté d'insérer la présente dans votre prochain numéro.

» Agrérez, etc.

CLARION.»

Clyso-pompes, clysoirs, seringues de voyage de tous les systèmes, chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon. — Même adresse: dépôt général de tous les instruments de chirurgie en gomme élastique, charpie française et anglaise, linge à pansement.

La nouvelle EAU CHANTAL est recommandée par la chimie comme la meilleure pour noircir à la minute, sans inconvénient et pour toujours, les cheveux et la barbe. — Prix: 6 f. avec garantie. Dépôt à Lyon, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique. *

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et de

meilleur que la PÂTE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAYVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, Mossel, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROTZIER, Grande-Rue, 4.

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles.

Le 23 octobre 1844.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	PREMIER COURS.	DERNIER COURS.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	5,125	5,125
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	500	500
2,000	1,000	Banque de Lyon.	4,010	4,010
520	5,000	Bateaux à vapeur.	4,500	4,500
300	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,000	4,000
200	5,000	Société lyon. des transp. Rn.-Saône.	5,000	5,000
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	8,000	8,000
1,030	500	Compagnie de l'Aigle.	500	500
6,000	500	Compagnie du Rhône.	500	500
2,200	5,000	Canal de Givors.	515	515
40,000	500	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.	7,900	7,900
80,000	500	— d'Avignon à Marseille.	1,300	1,300
72,000	500	— de Paris à Orléans.	1,300	1,300
400	5,000	— de Paris à Rouen.	1,300	1,300
1,500	1,000	— de Saint-Etienne à Andrieux.	1,045	1,045
525	5,200	Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache.	5,800	5,800
1,000	700	— Nouvelle émission.	3,900	3,900
450	600	— Saint-Etienne.	1,675	1,675
300	730	— Grenoble.	1,975	1,975
300	700	— Saône-et-Loire.	1,570	1,570
3,900	750	— Dijon.	955	955
1,740	600	— Trois villes du Midi.	155	155
1,000	450	— Turin.	945	945
1,000	450	— Montpellier.	730	730
1,000	440	— Besançon.	620	620
360	500	— Reims.	1,100	1,100
960	500	— Metz.	610	610
500	1,000	— Valence.	930	930
600	500	— Mulhouse.	610	610
1,000	440	— Bourges.	610	610
5,300	440	— Nevers.	1,500	1,500
400	500	— Nante.	300	300
1,000	500	— Moulins.	500	500
900	500	— Angers.	500	500
500	1,000	— Troyes.	940	940
500	500	— Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	1,155	1,155
600	500	— Avignon.	580	580
1,000	550	— Mézières et Charleville.	1,255	1,255
556	500	— Trieste.	665	665
1,000	500	— Abbeville.	595	595
1,200	500	— Limoges.	1,600	1,600
500	500	— Guilloière.	500	500
1,000	500	— Bourg.	500	500
1,200	500	— Florence.	500	500
800	5,000	— Strasbourg.	1,155	1,155
400	3,000	— Rive-de-Gier.	45	45
500	2,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	18,900	18,900
500	2,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,900	6,900
1,000	1,000	Fonderies et forges du Rhône.	5740	5740
1,000	800	Mines de houille.	740	660
1,000	1,000	— Compagnie générale.	660	660
1,000	1,000	— Société civile.	500	500
1,000	1,000	— Graugette et Culatte.	235	235
1,000	1,000	— Côte-Thiolière.	1,700	1,700
1,000	1,000	— Compagnie générale des Tréfonds.	2,240	2,240
1,000	1,000	— Compagnie des mines des Lilles.	1,700	1,700
1,000	1,000	— Compagnie du Villars.	1,500	1,500
1,000	1,000	— Sur le Rhône.	1,200	1,200
1,000	1,000	— de la Peullee.	2,240	2,240
1,000	1,000	— du Palais-de-Justice.	1,700	1,700
1,000	1,000	— de l'île-Barbe.	1,500	1,500
1,000	1,000	— de Vaise.	1,200	1,200
1,000	5,000	Omnium.	5,150	5,150
1,000	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	420	420
1,000	5,000	Gare de Vaise.	420	420
1,419	5,000	Terrains de Vaise.	420	420

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, n^o 5.

VENTE
EN SUITE DE SURENCHÈRE,
Devant le tribunal civil de Lyon,

D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue Tupin, n. 19.
Dépendant de la succession
de dame veuve PERRIER.

Elle se compose de caves voûtées, quatre étages grenier et le 1^{er} étage de la tour pratiquée au-dessus de la cage de l'escalier.
L'adjudication aura lieu le samedi seize novembre sur la mise à prix de 51,450 f.
S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, 5, poursuivant la surenchère, et à M^e Leguillier, avoué à Lyon, y demeurant, rue des Marronniers. (5099)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE, AUX BROTTÉAUX, COURS BOURBON, 2.
A VENDRE.

UN HOTEL

Situé dans un des quartiers les plus populeux et les plus commerçants de Lyon, ayant une bonne clientèle et un mobilier considérable.
S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e Régipas, notaire. (9877)

ÉTUDE DE M^e SAIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA COMÉDIE, 2.
A louer ensemble ou séparément.

DEUX CHUTES D'EAU sur une rivière intarissable et d'un cours très-régulier, dont l'une d'une force supérieure, avec bâtiments vastes et propres à tous genres d'industrie, tissage d'étoffes, filature, moulinage, tréfilerie, forges, etc., situées à dix-huit kilomètres de Lyon, sur une grande route.
S'adresser audit M^e Sain, notaire à Lyon. (1525)

A VENDRE.
Fonds de Lingerie et Nouveautés,
bien disposé, bien placé et bien achalandé.
S'y adresser, grande rue Mercière, n. 49. (2189)

A vendre de suite pour cause de maladie.
UN JOLI FONDS DE CAFÉ,
qui existe depuis quarante ans.
S'adresser à M. Chana, maître maçon, quai Monsieur, n. 124. (2182)

A louer de suite, place Louis XVI, n. 10, aux Brotteaux.

UN APPARTEMENT
FRAÎCHEMENT DÉCORÉ.
S'adresser au portier. (1504)

A louer de suite sur le quai de la Charité, 145.
appartements, magasins et chambres
avec ou sans écurie et remise.
S'adresser au portier. (2170)

A vendre pour cessation de commerce.
UN JOLI FONDS DE CAFÉ.
S'adresser chez M. Monneret, place des Carmes, n. 15. (1505)

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE. BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE
SANS SOUS-CUISSÉ,
Approuvé par la Société de Médecine de Lyon,
et reconnu supérieur à tous ceux inventés
jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.
Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, MM. GOLAY père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 41. (1524)

BOLS AU BAUME DE COPAHU
pur, solidifié, sans odeur ni saveur,
soluble dans l'estomac, sans
nausées ni renvois,
DE CHERVET, GOZARD ET C^e,
Rue Montmartre, 158, à Paris.

Contre les écoulements récents et anciens (blennorrhagie), fluxions blanches, etc.
Ces bols, dont l'efficacité a été constatée par un grand nombre de guérisons, soit dans les hôpitaux, soit dans la pratique civile, se recommandent surtout par l'absence complète de tous les inconvénients que présente le copahu à l'état naturel.
Dans toutes les nombreuses compositions copahifères, on avait pu masquer plus ou moins adroitement le goût repoussant du baume; mais aucune ne neutralisait son action malfaisante dans l'estomac. Désormais, avec les bols, le baume de copahu sera un médicament aussi agréable qu'efficace.
Au dépôt général de la pharmacie des Célestins et dans toutes les bonnes pharmacies. (9200)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.
D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie Macons, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 50. (9092)
On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

LIQUEUR ODONTALGIQUE CONTRE LES MAUX DE DENTS,

DE BONNET, PHARMACIEN A DIJON (COTE-D'OR).
Un peu de coton imbibé de cette liqueur et appliqué sur une dent malade, cariée ou non cariée, calme et guérit à l'instant les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres. Elle a la propriété de raffermir les gencives et de rendre l'haleine fraîche et suave. — Prix du flacon: 4 f. 50 c.
Dépôt chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, 12, à Lyon, et chez M. MICHEL, à Tarare. (8924)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.
DÉPURATIF DU SANG.
sirop végétal de salsepareille et de séné,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acrétilé ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Prix: 5 fr. le flacon.
Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8149)

19. PALAIS DES ARTS, PLACE DES TERREAUX, 19.

MM. DESIR et ARQUICHE, après avoir fait accueillir à l'exposition de 1844 un beau choix de produits obtenus par les procédés de M. de Ruolz, ont rappelé ces produits dans leurs magasins du Palais des-Arts, où le public est admis à les visiter.
La douzaine de couverts en pakfong chargée à 60 grammes d'argent; lustres, candélabres, flambeaux, groupes, statuettes, objets d'art et de fantaisie; cafetières, bols à punch et autres objets à l'usage de MM. les limonadiers et restaurateurs; ils bronzent, dorent, argentent et remettent à neuf vieux bronzes et vieux plaqués; location de couverts, réchauds et candélabres. (2616)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide de l'injection du docteur Thivaud, de Montpellier, la seule dont la vente soit permise, on obtient toujours une guérison prompte, facile et radicale des écoulements des deux sexes les plus anciens et les plus rebelles.
Seul dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 15. (8400)

DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (8402)
CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

AVIS.
On désirerait trouver à louer, à quatre ou cinq heures de Lyon, une BELLE ET GRANDE PROPRIÉTÉ organisée en bâtiments d'habitation, ayant principalement de l'eau de source.
S'adresser chez M. Nathan Mayer, agent d'affaires, 8, rue des Célestins. (2596)

GUERISON PROMPTE, RADICALE ET SURE DE TOUTES LES MALADIES VÉNÉRIENNES

scrofules, dartres, rhumatismes chroniques, etc.,
Par la TEINTURE AURIFIQUE DÉPURATIVE, si renommée et si avantageusement connue pour guérir ces maladies, inventée et préparée par M. Clarion, médecin à Lyon. — Tout contrefacteur de cette teinture sera poursuivi selon les lois.
Dépôt général chez M. Ballandrin, pharmacien, rue de l'Enfant-qui-pisse, n^o 10, à Lyon. (8255)

POUDRE PÉRUVIENNE

pour la conservation des dents et gencives
De POISSON, pharmacien de
S. A. R. LE DUC D'AUMALE,
Rue du Roule, n. 11, à Paris.—Prix: 1 fr. 50 c. et 3 fr.
Dépôts chez MM. LARDET, place de la Préfecture, et Chambry-Cocq, parfumeur, place des Terreaux, à Lyon. (3615-7077)